

Souvent aussi, à la Salle Poirel, le jeu, tour à tour onctueux, perlé, large et brillant, de Raoul Pugno, fut goûté par les mélomanes.

Mais jamais, encore, nous n'avions eu le rare bonheur d'entendre les deux grands artistes interpréter ensemble la musique de chambre des maîtres, comme ils l'ont fréquemment fait devant l'univers musical — comme ils l'ont fait, enfin, à Nancy.

C'est pourquoi le triomphe d'Ysaye et de Pugno fut aussi complet que magnifique après l'audition de la deuxième sonate de Bach (de ligne si belle), et de la neuvième sonate de Beethoven. A côté de ces œuvres immortelles, la moderne sonate de Franck — dédiée à Eugène Ysaye par l'auteur de *Rédemption* — loin de pâlir, apparaît réellement telle qu'on doit la comprendre : c'est-à-dire comme le pur chef-d'œuvre de la musique française au dix-neuvième siècle.

Aussi bien, Ysaye met-il à l'interpréter une âme particulièrement noble et généreuse, une fougue pathétique qui n'appartient qu'à lui, une sérénité dans la mélancolie — signe de beauté impérissable — qui produisent sur tout auditeur une impression profonde.

Après ces minutes consacrées aux pensées musicales, si attachantes, de César Franck, l'audition de la *Sonate à Kreutzer* constitue la plus brillante, la plus chatoyante, la plus variée dans la fantaisie, des récréations instrumentales.

On sait que la partie pianistique de cette sonate est d'une difficulté aussi grande que celle du violon et contribue largement à la valeur de l'ensemble. Raoul Pugno, sobre et précis dans les passages délicats, puissant et d'une lumineuse vitalité dans ceux de force et d'éclat, la traduit en artiste de grand cœur : en artiste, en un mot, digne de celui dont le talent concertait avec le sien.

L'assistance, très belle, très nombreuse, n'a pas ménagé ses applaudissements, et même — chose des plus rares à Nancy — ses exclamations, enthousiastes et répétées, aux deux merveilleux hérauts du génie de la musique.



DERNIÈRE HEURE



La place nous manquant, nous sommes forcés de remettre au prochain numéro le compte rendu de la deuxième séance du quatuor Hekking ainsi que celui du quatrième Concert du Conservatoire, au cours duquel fut exécuté pour la première fois en France, le « Mystère » de Gabriel Pierné : *Les Enfants à Bethléem*.

A ce propos, le Conservatoire a reçu, de l'éminent second chef d'orchestre des Concerts Colonne, l'élogieuse dépêche suivante :

Ropartz, Directeur Conservatoire, Nancy

Veillez être auprès de vos artistes de l'orchestre l'interprète de mes sentiments de profonde gratitude, de sincère admiration. Merci à tous, solistes et adorables enfants pour l'inoubliable exécution, croyez à la reconnaissance confraternelle de votre ami.

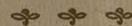
GABRIEL PIERNÉ.



Le Gérant : C.-J. PIERRON.

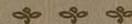
Imprimerie Albert Barbier, Nancy

" BONHEUR DES DAMES "



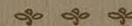
Qui n'a lu ce chef-d'œuvre d'Emile Zola ? Le grouillement des foules, la puissance des descriptions par masses et par entassements, les intéressants aperçus sur les mœurs de toute une classe d'employés, y sont dépeints de main de maître.

Le livre me revenait en mémoire, ces derniers jours du mois de Décembre, jours de solde, dans le HALL nouveau, luisant et clair, des MAGASINS REUNIS.

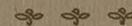


Jusqu'à sept heures vingt, heure à laquelle on recouvre hâtivement tous les étalages avec les housses de lustrine verte, la foule ondula tout au long des vitrines racerocheuses, des occasions tentatrices, des séductions dépravantes — dépravantes pour le porte-monnaie ! — de l'article soldé « Fin de Saison ».

Le Service des Primes fait fureur. Chacun emporte son Calendrier roulé, mince et blanc, comme une de ces longues bougies qui brûlent devant la Crèche de carton des Eglises....



... Et passe, puis repasse, de rayon en rayon et d'étage en étage, ainsi qu'en un jardin plein de nymphes bruissantes, le profil faunesque du poète Léon Tonnelier....



Sept heures et demie. Harassées, mais contentes, la fièvre aux yeux et de l'inquiétude (ou tout bonnement de la lassitude) dans les jambes, les petites vendeuses, jolies, — chignons d'or ou bandeaux d'ébène — sortent par groupes animés, presque toutes laissant échapper l'identique cri du cœur : « En a-t-il défilé, du POPULO ! »

concentration de Marchandises de toutes sortes dans plus de 50 rayons

(Voir nos primes page 8)

La Concentration

ABONNEMENT :
2 fr. 50 par an

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Républicaine

REVUE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE BI-MENSUELLE

Adresser toute la correspondance à LA CONCENTRATION RÉPUBLICAINE, 26, quai Choiseul, NANCY

GRANDS MAGASINS

= GILLET-LAFOND =

NANCY — Rue Stanislas et Rue d'Amerval — NANCY

Vêtements - Chemiserie - Chapellerie

Bonneterie - Ganterie, etc., etc.

LES PLUS IMPORTANTS DE LA RÉGION POUR CE QUI CONCERNE LA TOILETTE

Hommes = Garçonnetts

MAISONS DE VENTE :

METZ - NANCY - CHARLEVILLE - LONGWY - SAINT-DIÉ

Maison des Magasins Réunis

AGRANDISSEMENTS CONSIDÉRABLES

Nouveaux rayons comprenant tout ce qui compose la Toilette élégante des Dames, Messieurs et Enfants

COSTUMES "TAILLEUR" SUR MESURE POUR DAMES ET MESSIEURS

CHEMISES ET CHEMISETTES SUR MESURE

Vêtements de Sports

Concentration de Marchandises de toutes sortes dans plus de 30 rayons

(Voir nos primes page 8)

Aux Galeries Nancéiennes

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Confections pour Dames, Hommes et Enfants

MODES * LINGERIE

Lainages et Soieries pour Robes

Draperie - Blanc - Rideaux

AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES - CHAUFFAGE-ÉCLAIRAGE

Actuellement
BLANC
TOILES
MOUCHOIRS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
AU COIN DE RUE
1, rue St-Dizier - NANCY - 25, rue Stanislas

LINGE
de
CORPS
TABLE
et
TOILETTE

LA C^{IE} SINGER
Machines à coudre
SINGER & WHEELER & WILSON
les plus perfectionnées
pour Familles, Couturières,
Tailleurs et toutes les Industries de la couture.

GRANDS PRIX
EXPOSITIONS UNIVERSELLES
Paris 1878, 1889, 1900
40, rue Saint-Jean, 40
NANCY

Produits alimentaires
FÉLIX POTIN
M^{OU} C^H. ROBARDELLE
NANCY

ÉPICERIE DE CHOIX
la plus importante de la région de l'Est

Expéditions à partir de 25 fr.
dans les départements de Meurthe-et-Moselle,
Meuse et les Vosges

Téléphone 5.68 - Téléphone 5.68
Demander le Catalogue général

VÊTEMENTS POUR HOMMES
VAXELAIRE
ET
PIGNOT
NANCY, rue Saint-Dizier

Succursales à EPINAL et à BESANÇON

CHAPELLERIE
AIMÉ DELCHARD
2, rue Saint-Dizier
Entre les rues Gambetta et Stanislas
NANCY

Articles pour Messieurs
Dames et Enfants

TOUTES LES PREMIÈRES MARQUES

Le mieux et le meilleur Marché
DE LA RÉGION

ALFRED LÉVY
Ameublements
VENTE - LOCATION
12, rue Notre-Dame
NANCY

Les Maisons de premier ordre font seules des annonces

Maison de Famille

21, Rue de l'Atrie NANCY

Téléphone 09

Etablissement de tout 1^{er} ordre

Eclairage électrique -- Chauffage central -- Chambres confortables -- Salon
Salle de bains, etc.

Pension complète { par mois, 150 fr. } tout compris
{ par jour, 6 fr. }

Chambres depuis 3 francs (tout compris). — Pied-à-terre.

MAJORELLE
Frères & C^{ie}

Ameublements
Objets d'Art
Installations
électriques

NANCY-PARIS-LYON-LILLE

Marché de Nancy

MARCHANDISES.	COURS DU 4 janvier	COURS DU 11 janvier
Beurre ordinaire..... le kilog.	3.20	3.20
— centrifuge..... —	3.80	4 »
Lapin..... —	1.90	2 »
Lièvre..... la pièce.	4 à 7	4 à 9
Poisson de rivière.....	1 à 3	1 à 3
Marée, suivant espèce.....	1 à 4	1 à 5
Œufs..... la douzaine	1.10-2.40	1.15-2.45

CHAIS
de la
COMMANDERIE

Maison
E. NICOLAS
21, Rue St-Georges, 21
NANCY

MÉDOC - MERCUREY
Un franc la Bouteille
Vins ordinaires et Vins fins en fûts

Applications Générales de l'Electricité

SONNERIE LUMIÈRE TÉLÉPHONE

Châteaux Usines Appartements

GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

A. HELMREICH

NANCY - 30, Rue Saint-Jean, 30 - NANCY

TÉLÉPHONE 2.10

Le proverbe: « A bon vin, point d'assigne », n'est plus vrai aujourd'hui.

SOCIÉTÉ NANCÉIENNE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET DE DÉPÔTS

Capital : 30 Millions
Siège social : 78, Place Saint-Georges — NANCY

AGENCES :

Nancy, 1, place Saint-Jean
Longuyon
Longwy-Bas

Lunéville
Pont-à-Mousson
Flombières

Rambervillers
Raon-l'Étape
Saint-Dié

Bureaux : Briey, Conflans, Gérardmer, Homécourt-Jœuf, Saint-Loup, Le Val-d'Ajol

Escompte et Recouvrements — Dépôts de fonds à vue et à terme — Délivrance de chèques sur toutes les villes de France et les principales places de l'étranger
Ordres de bourse. — Paiement de coupons. — Avances sur titres. — Souscription SANS FRAIS à toutes les émissions. — Régularisations de titres. — Dépôts de titres.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Négociation de toutes valeurs régionales
CIRCULAIRE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Banque LÉVY, MEES & C^{ie}

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE NANCY

44, Rue des Dominicains

CAPITAL : 5 MILLIONS

ESCOMPTE - CHANGES - RECOURVEMENTS

NÉGOCIATION DE TOUTES VALEURS

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

PAIEMENT DE COUPONS

LOCATION DE COMPARTIMENTS

DE COFFRES-FORTS

Bulletin financier quotidien et
Chronique hebdomadaire des Va-
leurs locales et régionales, paraissant
le Dimanche dans le journal
l'« Etoile de l'Est ».

LA BOURSE

VALEURS	COURS DU	
	3 janvier	10 janvier
3 p. 100	95 50	95 45
3 p. 100 amortissable	96 »	96 40
Emission 2 1/2 p. 100 Annam-Tonkin	77 45	77 50
— 3 p. 100 1902 Algérie	433 50	440 »
— 3 p. 100 Indo-Chine	408 »	409 »
— 3 p. 100 Madagascar	93 »	89 60
4 p. 100 russe 1867	84 60	84 95
— 1880	81 »	82 40
— 1889	80 50	81 »
— 1894	73 40	81 »
— consolidé	83 »	82 70
3 p. 100 1896	66 35	66 25
3 p. 100 1906	94 40	95 »
Turc unifié	94 70	95 50
Banque de France	4.140 »	4.139 »
Crédit Foncier	680 »	666 »
Société Générale	662 »	663 »
Renault et Cie	4.060 »	4.060 »
Lévy-Mees et Cie	1.015 »	1.015 »
Chemins de fer Est	914 »	932 »
— P.-L.-M.	1.380 »	1.368 »
— Orléans	1.356 »	1.368 »
— Midi	1.120 »	1.101 »
— Ouest	821 »	820 »
— Nord	1.797 »	1.778 »

VÊTEMENTS

pour

HOMMES

Jeunes Gens

et

Enfants

AU GRAND BON MARCHÉ
42 Rue des DOMINICAINS NANCY

ESCOMPTE
RECOURVEMENTS
SOUSCRIPTION
AUX ÉMISSIONS

BANQUE RENAULD & C^{ie}

21, Rue Saint-Dizier (Passage du Casino), NANCY

RENSEIGNEMENTS ET NÉGOCIATIONS SUR TOUTES VALEURS RÉGIONALES

Revue hebdomadaire des Valeurs régionales, publiée par l'« Est républicain », et dont le service est fait gratuitement sur demande

Emissions d'obligations de Sociétés de Minerais de fer

ÉLÉMENTS APORTEURS OU PARTICIPANTS	DÉSIGNATION	CAPITAL		JOUISSANCE DES OBLIGATIONS
		ACTIONS	OBLIGATIONS	
MM. Capitain, Gény et Cie	Mines d'Amermont et Dommary	5 millions	5 millions	1 ^{er} Mai-1 ^{er} Septembre
Société des Forges de Champagne				
MM. Marcellot et Cie				
Société de la Providence	Mines de Joudreville	7 millions 1/2	2 millions 1/2	1 ^{er} Janvier-1 ^{er} Juillet
MM. de Saintignon et Cie				
Société des Hauts-Fourneaux de la Chiers				
Société Commentry, Fourchambault et Decizeville	Mines de la Mourière	5 millions	6 millions	1 ^{er} Avril-1 ^{er} Octobre
Société de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons				
Compagnie de Mokta-El-Hadid				
Forges et Aciéries de Pompey	Mines de Valleroy	9 millions	5 millions	2 Janvier-1 ^{er} Juillet
Société des Aciéries de Longwy				
MM. Roeckling frères, Sarrebruck				

Les souscriptions sont du type 500 francs, rapportant 4 p. 100 nets d'impôts, obtenables au pair, plus intérêts courus. Ils sont émis en tranches successives, au fur et à mesure de l'avancement des travaux et selon les besoins de l'entreprise.

Les souscriptions sont reçues sans aucuns frais à la
BANQUE RENAULD & C^{ie}

La France est le bas de laine du monde.

La Concentration Républicaine

REVUE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE BI-MENSUELLE

Sommaire du N° 1

Partie politique. — Notre programme. — Les élections politiques. — Concentration républicaine. — Le Congrès radical et radical-socialiste. — Assemblée générale de la C. R. — Le Congrès républicain. — Avis important. — Questions sociales. — L'entente entre les ouvriers et les patrons. — Les Syndicats. — La Femme. — Le 13 juillet 1907, sur le salaire de la femme. — La vie à bon marché. — SCIENCE POUR TOUS. — L'Electricité. — Les Primes. — LE FEUILLETON.

pour tous les ouvriers qui voudront venir à nous, et que nous convions cordialement à partager notre labeur.

Nous arrêtons ici notre programme, qui pourrait recevoir d'autres développements. Nous demandons à nos lecteurs de nous juger non pas sur notre déclaration, mais sur notre œuvre.

LA RÉDACTION.

PARTIE POLITIQUE

Notre Programme

Le Bulletin que nous présentons au public n'est pas une arme de combat aux mains d'un parti politique, c'est un organe de vulgarisation et de diffusion des principes républicains et des grands problèmes économiques qui dominent et guident notre société.

Les Républicains convaincus, nous pensons que la République peut se suffire à elle-même, qu'elle n'a nul besoin de rechercher des alliances plus ou moins déguisées avec les partis révolutionnaires ou avec ceux qui ne cherchent que son asservissement ou sa ruine.

Une fois nettement établi, nous entendons faire appel à tous les républicains sincères; nous nous proposons de démontrer aux égarés, à ceux qui sont laissés séduire par les vaines promesses de la coalition réactionnaire, que leur devoir, comme leur intérêt, leur commandent d'entrer dans la grande famille républicaine. Nous serons indépendants, en ce sens que, dans les limites politiques que nous venons de tracer, nous entendons garder notre liberté d'appréciation, et que nous ne craignons pas de dire à nos amis les vérités nécessaires.

Enfin, nous nous proposons, et c'est à notre avis la partie la plus importante de notre tâche, d'étudier les grands problèmes économiques qui solliciteront l'attention de la démocratie : lois ouvrières, rapports du capital et du travail, lois sociales, œuvres de mutualité et d'assistance.

Le champ est vaste; il y a place

LES FAITS POLITIQUES

40, 41 et 12 octobre. — Le Congrès radical se réunit à Nancy. La première séance est présidée par M. Camille Pelletan, dont les déclarations patriotiques sont acclamées.

La déclaration du parti précise la conduite à tenir dans les luttes électorales : « Le Congrès radical et radical-socialiste, ne séparant pas la Patrie de la République, impose à tous les adhérents du parti le devoir de refuser leurs suffrages à tous les candidats qui préconiseraient la désorganisation des armées de la République, soit par la désertion en temps de paix, soit par l'insurrection et la grève générale devant l'ennemi. »

Le Congrès se prononce contre la représentation proportionnelle et, à une faible majorité, pour le scrutin de liste.

Le comité exécutif choisit pour président M. Delpech, sénateur de l'Ariège.

22 oct. — Représentés de la Chambre des députés et du Sénat.

24 oct. — La Chambre des députés commence la discussion de la loi sur la dévolution des biens ecclésiastiques.

La loi de séparation avait réglé l'attribution des biens des fabriques aux associations cultuelles; mais ces dernières ne se sont pas formées. Les biens des fabriques devaient alors être transférés à des établissements charitables, à l'Etat, aux départements ou aux communes. Laisser faire ainsi, c'était exposer les attributaires des biens à des procès sans fin pour révocation de legs. Aussi le gouvernement a-t-il déposé un projet de loi, légèrement modifié par la commission, pour régler la liquidation, non seulement de toutes charges étrangères à la nouvelle affectation des biens, mais encore de toutes dettes grevant ces biens.

25 oct. — La Chambre vote six millions pour venir en aide aux victimes des inondations du Midi.

La Chambre discute une interpellation de M. Gauthier (de Clagny) sur la défense nationale. Ce député répète à la tribune les

arguments que M. Ch. Humbert, député de Verdun, a publiés dans un livre récent. Le rapporteur du budget de la guerre, M. Messimy, réfute ces allégations, et le général Picquart, ministre de la guerre, répond point par point à toutes les accusations portées à la tribune. Par 400 voix contre 88, la Chambre adopte l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans le gouvernement pour poursuivre la réalisation des réformes nécessaires à la défense nationale, résolue à continuer d'exercer son contrôle sur les dépenses militaires, affirme sa confiance dans le dévouement et la valeur de l'armée et passe à l'ordre du jour ».

12 décembre. — Le budget, après quelques allées et venues entre la Chambre et le Sénat, est voté le 31 décembre à minuit.

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la justice, est mort au sortir d'une séance du Sénat; ses obsèques ont eu lieu aux frais du gouvernement, selon le cérémonial accoutumé, à Paris d'abord, puis à Clermont-Ferrand.

Des discours furent prononcés par MM. Clemenceau, président du conseil; Antonin Dubost, président du Sénat; Brisson, président de la Chambre; Cruppi, président de la gauche radicale de la Chambre, et Forichon, premier président de la Cour d'appel de Paris.

A la suite de ce décès, le ministère a été remanié et complété comme suit : M. Briand passe de l'instruction publique à la justice et garde les cultes; M. Doumergue passe du commerce à l'instruction publique, et M. Cruppi prend le portefeuille du commerce.

C'est dans ces conditions que le gouvernement se présentera à la rentrée des Chambres et qu'il leur demandera de fixer, ainsi qu'il suit, l'ordre de leurs travaux :

Chambre : réforme du Code de justice militaire; discussion du projet d'impôt sur le revenu.

Sénat : examen du projet qui réduit les périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux.

Enfin, le gouvernement est décidé à poursuivre le rachat du réseau de l'Ouest. Il estime que cette question doit être solutionnée dans les premières semaines de la reprise des travaux parlementaires.

Nous indiquerons enfin, bien que ce ne soit pas là un fait politique, que le 19 octobre 1907 s'est terminée, à La Haye, la deuxième Conférence de la Paix. Nous reviendrons sur les résultats positifs de la Conférence et les espérances qu'elle peut nous donner.

Concentration Républicaine

DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

La *Concentration républicaine* a pour but de rechercher, sur le terrain politique et social, les points de contact entre les diverses fractions républicaines.

Comme conséquences, elle laisse en dehors de son programme les questions de nature à diviser le parti républicain. Elle place au-dessus de toute discussion les droits acquis par la Révolution de 1789, et les devoirs qui en découlent.

Partisan de la liberté de conscience la plus absolue, elle n'admet entre les citoyens aucune classification basée sur l'exercice ou le non exercice d'un culte, et n'envisage leurs rapports avec les partis qu'au point de vue strictement politique.

Résolue à pratiquer largement la concentration républicaine, elle ne repousse, en matière électorale, aucune alliance avec les groupes de gauche. Elle n'admet aucune compromission avec les groupes de droite, pas même sous forme de neutralité.

Ses adhérents devront prendre l'engagement de se conformer à cette règle.

Fidèle au principe de la séparation des pouvoirs, le groupement entend rester étranger aux compétitions que le suffrage universel n'est point appelé à trancher directement, notamment aux questions ministérielles.

Son concours est acquis, non point à un ministère déterminé, mais à tout gouvernement qui s'inspirera de la politique exposée dans le présent programme, et qui s'appuiera sur une majorité exclusivement républicaine.

STATUTS

La *Concentration républicaine* est administrée par un comité central chargé de la direction, de la propagande, de l'organisation matérielle, de la gestion financière, et, s'il y a lieu, des négociations avec d'autres groupements politiques.

Ce comité nomme un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire-archiviste, d'un trésorier et d'un secrétaire-trésorier-adjoint.

Une assemblée générale aura lieu au commencement de chaque année, pour l'exposé de la situation morale et financière de la Société; on y procédera au renouvellement du quart des membres du comité: ceux-ci seront rééligibles.

Le premier renouvellement aura lieu dans le courant du premier trimestre de 1907.

En cas de dissolution, le comité déterminera l'emploi de l'actif de la Société.

Le siège social est chez le président. Pour faire partie de la *Concentration républicaine*, il faut:

1^o Accepter son programme et ses statuts;

2^o Être électeur;

3^o Être présenté par un membre, et être admis par le comité;

4^o S'engager à verser une cotisation de un franc, au minimum. Le premier versement sera fait au moment de l'adhésion, et les autres au 1^{er} janvier de chaque année.

Les sections locales de la *Concentration républicaine* organisent leur bureau et établissent leur règlement intérieur; elles maintiennent le contact avec le comité central par leur président ou un de leurs membres, et contribuent, suivant leurs ressources, aux dépenses d'administration et de propagande de ce comité. Elles ont toute faculté de se grouper suivant les besoins politiques.

PROGRAMME

Notre programme est simple et loyal: Affermir la République par le développement incessant de toutes les forces du pays.

Développer le respect que tout citoyen doit avoir pour l'armée, dont la noble mission est de défendre l'honneur de la Patrie, symbolisé par notre drapeau national.

Maintenir scrupuleusement la séparation des pouvoirs publics.

Développer progressivement toutes les libertés compatibles avec l'ordre et le respect de la propriété.

Pousser au plus haut point l'instruction publique à tous les degrés, ainsi que l'éducation morale des citoyens.

Garantir la liberté de conscience la plus absolue, en n'admettant entre les citoyens aucune classification basée sur l'exercice ou le non exercice d'un culte.

Respecter l'exercice de tous les cultes, en leur interdisant cependant tout empiètement sur le pouvoir civil.

Poursuivre la réalisation du noble idéal de l'égalité, de la solidarité et de la parfaite justice. Notamment réformer l'impôt dans le sens d'une répartition équitable et en n'atteignant chacun que suivant ses moyens.

Assurer, par des solutions sagement mûries, l'assistance sous ses différentes formes et les retraites ouvrières en s'attachant à ne pas compromettre notre puissance financière et productive.

Garantir de plus en plus les droits de chaque citoyen, sans méconnaître quel exercice d'un droit comporte un devoir.

Rapprocher toutes les classes sociales.

D'autre part: Nous repoussons énergiquement les théories antipatriotiques et néfastes connues sous le nom d'internationalisme.

Nous rejetons aussi tous projets susceptibles d'atteindre les forces du pays et l'énergie individuelle.

Nous répudions énergiquement tous les emblèmes avec lesquels on aspire à diviser le pays, asservir la pensée et la liberté.

En résumé:

Nous voulons rendre la France toujours plus forte et développer son influence morale et matérielle dans le monde.

Nous voulons aussi poursuivre la sup-

pression des inégalités, en maintenant intactes les forces vives de la nation.

Que, dans chaque commune, sans abandonner en rien les groupements analogues dont ils font partie, tous les républicains viennent à nous, qu'ils nous apportent leur actif concours de propagande et leur cordiale adhésion. Qu'ils sollicitent autour d'eux toutes les bonnes volontés, afin que les républicains, ayant à leur tête des chefs dignes et sûrs, investis de la confiance publique, puissent repousser les attaques des réactionnaires coalisés.

N'oublions pas que, sans union et sans discipline, on ne peut prétendre à la victoire.

Le Comité de la *Concentration républicaine*

MM.

SCHERTZER, O, constructeur, ancien conseiller municipal, président du Syndicat des Entrepreneurs de Meurthe-et-Moselle, 3, quai René-II, président.

FARAILL, *, négociant, 2, rue Saint-Nicolas, vice-président.

GEORGE, H., O, conseiller d'arrondissement, maire de Neuviller-sur-Moselle, 60, rue des Tiercecelins, vice-président.

ANTOINE, O, professeur au Lycée, 26, quai Choiseul, secrétaire général.

Commandant WITZ, *, 86, rue Charles-III, trésorier.

AUBRY, *, *, propriétaire, 64, rue Solier, secrétaire-trésorier adjoint.

AUTHÉLIN, O, *, professeur au Lycée, président de la Société d'Apiculture de l'Est et de la Section viticole, rue Haute, Essey.

BENTZ, Conseiller général, à Blâmont.

BERTRAND-OSER, *, O, ancien conseiller municipal, trésorier de la Chambre de Commerce, 2, chemin de Liverdon.

BIANCHI, ingénieur, 33, rue Sigisbert Adam.

BORDIER, Jules, *, ancien négociant, 14, rue Saint-Dizier.

CONSTANTIN, Henri, négociant, 12, place du Marché.

CORDIER, avocat, ancien député, à Toul.

CORDIER, J., avocat à la Cour, 9 bis, rue de la Commanderie.

DEMENGE-CRÉMEL, ancien juge au Tribunal de commerce, suppléant du juge de paix du canton Nord, 22, rue Saint-Dizier.

DUBESSER, professeur au Lycée, 40, cours Léopold.

FISSON, industriel, maire de Xeuilly.

FOUQUET, L., O, rédacteur en chef de l'*Est*, 33, avenue de la Gare.

FRUHNSHOLZ, Auguste, O, ancien conseiller municipal, 13, rue du Grand-Vergier.

GAUTHIEROT, conseiller municipal à Pont-Mousson.

GRILLON, avocat, ancien conseiller municipal, 5, rue des Chanoines.

HENRY, maire de Lay-Saint-Christophe.

JULLIEN, conseiller d'arrondissement, maire de Pompey.

LALLEMENT, maire de Sornéville.

LANGENHAGEN, *, conseiller général, industriel, à Lunéville.

LANGEZ, O, ancien maire de Nancy, 36, faubourg Saint-Jean.

LECHER, Louis, O, maire de Tomblaine, vice-président de la Société d'Agriculture.

LEMAIRE, ancien conseiller municipal, négociant, 46, rue Stanislas.

LEMOINE, O, ancien négociant, 23, faubourg Saint-Jean.

LEMOINE, Ernest, *, conseiller général, administrateur des Brasseries de Tantonville.

LEMOINE, O, négociant, rue Charles-III.

LEMOINE, Thibault, ancien maire et conseiller d'arrondissement de Stenay, 9, rue Victor-Hugo.

LEMOINE, O, président du Conseil d'arrondissement, vice-président de la Société centrale d'Agriculture, à Agincourt.

Pour faire partie de la *Concentration*, il suffit d'envoyer son adhésion, avec sa cotisation, au trésorier, M. Witz, 86, rue Charles-III. La cotisation est d'au moins un franc par an.

Alliance Républicaine Démocratique

Cette association politique a donné, le 9 décembre, son banquet annuel, qui réunissait toutes les notabilités du parti républicain.

M. Barthou, ministre des travaux publics, représentait le gouvernement. Le Président de la République s'était fait représenter par le commandant Lasson.

Au dessert, M. Adolphe Carnot, président de l'Alliance, a pris la parole. Il s'est attaché à démontrer combien l'Alliance était fidèle aux idées qui ont présidé à sa création. Ennemie de toutes les réactions, elle n'en est pas moins l'adversaire déclarée du collectivisme. Parlant ensuite de la réforme électorale, M. Carnot a fait valoir tous les avantages qu'aurait, pour le pays et la stabilité du gouvernement, la représentation proportionnelle.

Après lui, plusieurs orateurs se sont plu à montrer l'heureuse influence de l'Alliance démocratique dans la politique suivie et dans la politique à suivre.

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, alors se lève. Il s'attache à démontrer que le programme du gouvernement ne diffère pas, dans ses lignes essentielles, de celui de l'Alliance démocratique. M. Barthou en profite pour répondre à ceux qui accusent le cabinet de se désintéresser des réformes promises. La Chambre, à la demande du gouvernement, pourra, dès la rentrée, aborder trois grandes réformes: la suppression des conseils de guerre, l'abrogation de la loi Falloux et l'impôt sur le revenu, dont le projet, sans qu'on porte atteinte à ses principes essentiels, pourra recevoir des modifications et des améliorations.

Le statut des fonctionnaires, le rachat de

l'Ouest, solliciteront aussi les votes de la Chambre et du Sénat.

Au milieu d'une véritable ovation, le ministre conclut:

« L'impuissance parlementaire préparait la coalition des démagogues de droite et des révolutionnaires de gauche. L'intérêt et le devoir du parti républicain sont d'accord pour déjouer ces espérances. On ne vaincra que par des réformes l'esprit de résistance ou celui de la surenchère ».

Nos lecteurs seront certainement heureux d'avoir quelques renseignements sur un groupement politique qui, par son républicanisme et ses idées pondérées à su se concilier l'estime de tous les républicains sincères.

Fondée par M. A. Carnot, le frère du regretté Président de la République, l'Alliance définit ainsi son rôle dans la première partie de ses statuts:

But et programme de l'Alliance

L'Alliance républicaine démocratique est une association ayant pour but de grouper les républicains qui, soit dans le Parlement, soit dans le pays, repoussent les utopies collectivistes et d'hypocrisie nationaliste, mais qui, sincèrement démocrates, sont très décidés à entreprendre toutes les réformes nécessaires, s'inspirant avant tout de cette grande loi de justice sociale qu'on invoque à tout propos et qu'en fait, on foule si aisément aux pieds.

L'Alliance républicaine démocratique a un double but: d'abord, la constitution de ce grand parti républicain démocratique dont M. Waldeck-Rousseau a parlé, à Toulouse, comme du parti de l'avenir, sagement et profondément réformateur, ne redoutant aucun progrès, décidé à aller toujours en avant, mais évitant soigneusement la politique de surenchère, se préoccupant surtout des questions économiques et sociales, et se différenciant ainsi de ceux auxquels paraît suffire la politique pure; parti se distinguant aussi par sa conception de la liberté et des droits de l'Etat laïque, des prétendus libéraux qui, au nom de la liberté, font si bien les affaires des adversaires de l'idée républicaine. Ensuite, l'Alliance, tout en faisant campagne avec tous les républicains sans exception, sans exclusion, sans se laisser absorber par aucun, sans rien retrancher de son idéal politique et social, poursuit contre la coalition réactionnaire dite nationaliste, contre les faux conservateurs de l'ordre, contre les faux conservateurs, une lutte sans merci sur leur propre terrain: au nom même de la défense sociale mieux comprise, elle s'efforce de rassurer les électeurs timides que l'on entraîne vers la réaction par la peur, de les convaincre qu'un gouvernement réformateur ne saurait être accusé de favoriser le désordre et de trahir la patrie.

L'Alliance républicaine démocratique formule ainsi son programme:

Une République ordonnée et vraiment

libérale, basée sur la justice égale pour tous, en même temps que secourable aux faibles;

Respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice, économe des deniers publics;

Anticléricale, mais non antireligieuse;

Antinationaliste, mais gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la patrie;

Confiante dans le loyalisme de l'armée nationale, chargée, sous la suprématie du pouvoir civil, de défendre le sol, le drapeau et la Constitution;

Adversaire des utopies communistes ou collectivistes, nettement hostile aux moyens violents, à la politique de surenchère, mais constamment et passionnément préoccupé de tous les progrès et, avant tous les autres, du progrès social.

Pour faire partie de cette association, il suffit d'envoyer son adhésion et un bon de 3 francs, à M. Pallu de la Barrière, secrétaire général, 17, rue de La Rouchefoucauld, Paris (9^e).

Voici l'ordre du jour qui a été voté à l'assemblée générale du 30 mai dernier:

« L'assemblée générale de l'Alliance républicaine démocratique, fidèle au programme politique et social de l'association, hostile à toute idée de réaction, et résolue à poursuivre par la loi, avec méthode et sans violence, toutes les réformes économiques et sociales inscrites au programme républicain, croit être l'interprète de l'ensemble du parti républicain en reprouvant énergiquement la propagande antimilitariste et antipatriotique, les agissements et les provocations de l'association révolutionnaire, dite Confédération générale du travail, dont le but hautement avoué est la destruction de tout ordre social et dont les moyens d'action sont la grève générale et la violence.

« Certains de servir la cause des fonctionnaires et des ouvriers en leur rappelant qu'ils ont d'autres moyens que les sommitations et l'affiliation aux groupes anarchistes pour faire connaître leurs revendications en ce qu'elles ont de légitime, elle les exhorte, au nom de leurs intérêts et de leurs devoirs envers le gouvernement de la République, à ne pas céder aux conseils de révolte qui leur sont donnés par une minorité d'agitateurs.

« L'assemblée estime que le devoir essentiel du gouvernement, à l'heure présente, est de faire respecter les lois avec fermeté et, au besoin, de les compléter, pour la défense de l'ordre et de la République.

« L'assemblée se déclare favorable à une réforme de l'impôt, dont l'effet serait un plus juste répartition des charges imposées aux citoyens, sans diminution des ressources de l'Etat.

« Elle émet le vœu que le Gouvernement et le Parlement se mettent d'accord pour arrêter un système fiscal qui ne risque pas d'atteindre spécialement les fortunes moyennes, qui maintienne les privilèges de la rente française et qui n'entraîne pas, pour les agriculteurs et les industriels et, en général,

pour les revenus professionnels, par voie de déclaration ou de taxation, des mesures inquisitoriales ».

Puisse cet exemple d'union, donné par des hommes tels que MM. Loubet, Lourties, Viger, Jean Dupuy, Barthou, Caillaux, Muteau, Siegfried, Hattat, Pallu de la Barrière, Schoen, Chautemps, Poincaré, Chaumié, etc., être suivi par les républicains de Meurthe-et-Moselle, et leur montrer combien l'union serait féconde et utile à la République. La *Concentration républicaine* travaillera de toutes ses forces à réaliser ce beau programme.

RADICAUX ET SOCIALISTES

Les congrès sont à la mode ; presque chaque jour, les journaux nous donnent le compte rendu d'un congrès international tenu à Pétersbourg ou à Chicago ou d'un congrès national organisé à Perpignan ou à Quimper-Coréentin. Les résultats de toutes ces réunions, où des flots d'éloquence sont répandus sur des assistants venus de tous les coins d'un pays ou de toutes les parties du monde, sont-ils proportionnés aux fatigues et aux déplacements qu'ils ont coûtés, c'est une question que nous n'examinerons pas ; les congrès ont sûrement leurs raisons d'être, puisque les congressistes en jugent ainsi.

Nancy a vu, ces temps derniers, beaucoup de congrès réunis dans ses murs. Deux d'entre eux, tout récents, n'ont pu passer inaperçus d'aucun Nancéen, d'aucun Français même : ce sont le congrès du Parti socialiste et le congrès du Parti radical et radical-socialiste. Ils étaient attendus avec impatience de tous ceux qui s'intéressent à la chose publique ; des décisions qui y seraient prises pouvait résulter un changement complet de l'orientation politique de notre pays.

Pendant ces dernières années, au moment où, conduits par les chefs de l'Eglise catholique, qui prenaient à Rome le mot d'ordre d'un pape élu sous l'influence de l'Allemagne, tous les partis réactionnaires tentaient un suprême effort contre la République, les véritables républicains avaient senti la nécessité de former bloc pour résister à cet assaut. La lutte avait duré deux législatures presque entières ; elle avait été rude ; mais la victoire était restée à la République. La loi sur les associations avait été votée et appliquée ; la loi de séparation des Eglises et de l'Etat avait été votée ; elle avait été appliquée, et, malgré toutes les excitations à la révolte, la France a envoyé à la Chambre des Députés, en 1906, une majorité républicaine renforcée. Les élections au Sénat et aux conseils généraux, qui se sont faites ensuite, ont encore confirmé la volonté inébranlable du pays d'avoir un gouvernement fermement républicain.

Au congrès de Nancy devait se décider le maintien ou la rupture de l'alliance du parti radical et du parti socialiste, alliance

qui avait été nécessaire pour sauver la République, au moment du ministère Waldeck-Rousseau et depuis. Et il nous faut reconnaître tout de suite qu'à cet égard les congrès n'ont pas changé grand'chose à la situation.

Le congrès socialiste n'a fait que confirmer les résolutions précédemment adoptées dans ses congrès antérieurs, et les motions de conciliation qu'il a adoptées à l'unanimité n'inquièteraient guère l'opinion publique. Il n'en est pas de même de l'hervéisme. Le grand public a une tendance marquée à simplifier les choses ; pour lui, socialisme et hervéisme sont deux choses inséparables ; les déclarations antipatriotiques d'Hervé au congrès de Nancy ont été très remarquées ; les déclarations des autres chefs socialistes sur le même sujet, la nomination d'Hervé à la commission exécutive du parti, ont pu faire croire au public qu'il était dans le vrai, que le parti socialiste tout entier partageait les théories d'Hervé.

Les républicains furent péniblement impressionnés par le congrès socialiste. On peut souhaiter de toutes ses forces le maintien de la paix, indispensable à la prospérité du pays ; on ne peut pas ne pas tenir compte des menaces de guerre qui nous furent adressées il y a deux ans à peine, et, si rassurante que soit actuellement la situation extérieure, ces menaces peuvent se reproduire. Un pareil moment est-il bien choisi pour prêcher la grève des réservistes et l'insurrection en cas de déclaration de guerre ? Peut-on considérer ces théories comme des opinions un peu hasardeuses, mais sans conséquences ? Ne risquent-elles pas de détruire l'énergie du pays, au moment où il a besoin de concentrer toutes ses forces ?

C'est avec cette préoccupation très apparente que les délégués au congrès radical vinrent à Nancy. Il importait, en effet, de déjouer les manœuvres habituelles de nos adversaires, qui continuaient à attaquer traitreusement les républicains, en leur attribuant hypocritement des doctrines antipatriotiques qu'ils n'ont jamais professées. Aussi, dès le début du congrès, vit-on les déclarations patriotiques se succéder, et la déclaration du Parti, adoptée à l'unanimité, ne laisse prise à aucune ambiguïté : les républicains radicaux ne veulent avoir rien de commun avec des hommes qui nient la patrie et préconisent le sabotage. Il faudra à nos adversaires une mauvaise foi insigne pour reprocher encore au parti républicain de faire cause commune avec les partisans d'Hervé.

Est-ce à dire que radicaux et socialistes se dresseront désormais en ennemis irréconciliables dans toutes les batailles électorales ? Non, les paroles d'excommunication définitive n'ont pas été prononcées, pas plus à un congrès qu'à l'autre. Et, d'ailleurs, y a-t-il quelque chose de définitif en politique ? Et cette union de tous les partisans du progrès, qu'ils soient radicaux ou socialistes, a été nécessaire et profitable à la République ;

mais elle est encore possible, car leurs programmes politiques comportent bien des questions communes ; elle est souhaitable, car la lutte contre la réaction n'est terminée et, dans notre Lorraine, la lutte ne pourra être victorieuse qu'à l'union et de concentration républicaine. Cette union, nous pouvons encore l'espérer, car une évolution se dessine en ce moment dans le parti socialiste ; beaucoup de socialistes ont décidé de secouer le joug de l'hervéisme ; ils ont dit : Nous restons socialistes, mais nous sommes Français ; nous aimons notre patrie et nous sommes prêts à la défendre, si elle vient à être menacée. Hier, la Fédération socialiste autonome de la Loire, qui a cependant pris part au congrès de Nancy, répudiait « énergiquement les stériles violences contre les personnes et les choses, les théories de sabotage et d'antipatriotisme ». Nous espérons que ces théories sont celles de la plupart des socialistes lorrains, et qu'à peu d'exceptions près ils sont républicains et Français.

Assemblée générale

de la *Concentration républicaine*

Les adhérents de la *Concentration républicaine* sont convoqués en assemblée générale le dimanche 26 janvier, à deux heures très précises, salle de l'Agriculture, 44, rue de Strasbourg.

ORDRE DU JOUR :

Allocation du président ;
Compte rendu du secrétaire général ;
Compte rendu du trésorier ;
Renouvellement partiel du comité central ;
Questions diverses.

Des convocations individuelles seront envoyées à tous les membres déjà inscrits et à ceux qui se feront inscrire avant le 20 courant.

Le comité central espère que les adhérents viendront nombreux à cette assemblée, ainsi qu'à la conférence et au banquet qui suivront, et dont il est parlé d'autre part.

Le secrétaire général,
ANTOINE.

Fête républicaine

Le comité de *Concentration républicaine* du canton Sud de Nancy organise, pour le dimanche 26 janvier prochain, une conférence suivie d'un banquet.

La conférence, qui aura lieu salle Marchal, 44, rue de Strasbourg, sera faite par M. Lefébure, député de la Meuse. Le sympathique député jouit d'une réputation méritée de conférencier et d'orateur. Il traitera le sujet suivant : « De la nécessité de l'union entre tous les républicains ».

La conférence aura lieu à trois heures et demie précises ; les portes seront ouvertes à trois heures.

A sept heures, un banquet sera donné dans la même salle, au conférencier et aux

adhérents politiques de Nancy et de la région ; il sera présidé par M. Jean Grillon, député de la circonscription. Le prix du banquet est de 3 fr. 50. On peut s'inscrire, dès maintenant, chez MM. Dubesset, président de la section, 40, cours Léopold ; Julien Lévy, secrétaire, 7, place Saint-Jean ; Heim, trésorier, 48, rue de Strasbourg ; Antoine, 26, quai Choiseul ; Witz, 86, rue Charles-III ; Farail, 2, rue Saint-Nicolas ; Aubry, 68, rue Sellier.

Le nombre des places étant limité, et les demandes déjà nombreuses, nous engageons nos concitoyens, qui désirent assister à ce banquet, à ne pas attendre au dernier moment pour retenir leur place.

AVIS IMPORTANT

Ce Bulletin n'a pas acquis sa forme définitive ; d'importantes améliorations seront incessamment apportées dans le prix et dans la forme. Nous accueillons avec reconnaissance les communications qu'on voudra bien nous faire et les conseils qu'on voudra bien nous donner.

Un journal doit, pour être vraiment utile et intéressant, être l'œuvre de tous.

LA RÉDACTION.

QUESTIONS SOCIALES

Essais d'entente entre ouvriers et patrons

On se rappelle peut-être encore les grèves agricoles, qui eurent lieu en Seine-et-Oise, en 1906, et qui menacèrent de compromettre la richesse agricole de toute une région.

Après des concessions mutuelles, la grève prit fin ; mais, ici comme ailleurs, les deux camps (ouvrier et patronal) pouvaient rompre une paix toujours précaire, et recommencer les hostilités.

Par l'influence et l'impulsion de M. de Cernois, grand fabricant de sucre, il fut décidé de la création d'une commission mixte composée par parties égales de patrons et d'ouvriers, qui serait chargée d'étudier les améliorations et les transformations propres à rapprocher deux éléments indispensables : le capital et le travail.

Des élections eurent lieu le 1^{er} décembre, pour la nomination d'un certain nombre de délégués. Ceux-ci nommeront, le 22 courant, les douze délégués qui feront partie de la commission.

Les propositions d'entente ont été favorablement accueillies par le monde ouvrier et,

pour le scrutin au premier degré, 45 p. 100 des ouvriers agricoles ont pris part au vote. Espérons que de cette entente sortira une série de mesures favorables et aux ouvriers et aux patrons.

Une lettre de M. Maus

M. Georges Maus, président de la Fédération des Commerçants détaillants de France, qui compte 325.000 membres patrons, écrit dans le *Matin* du 29 novembre :

« Tous les jours, les industriels et les commerçants français sont sollicités par des directeurs d'entreprises, qui croiraient faillir à leur mission s'ils n'inscrivaient en tête de leur programme les mots magiques de « Défense » ou de « Protection ».

« Défense, contre qui ?
« Protection, contre quoi ?
« Défense d'une poignée de Français contre une autre poignée de Français !

« Protection d'intérêts français contre les intérêts français !

« Et c'est ainsi que, depuis des années, on travaille à une œuvre détestable, à une œuvre qui ne peut recevoir qu'un seul couronnement, la guerre civile !

« Devons-nous laisser se poursuivre cette propagande malsaine et contribuer, par une inaction complète, à hâter l'heure où les résultats apparaîtront dans toute leur tragique horreur !

« Non !

« La meilleure œuvre de « défense nationale » que l'on puisse réaliser, ce sera celle qui aura pour but de travailler à l'éducation économique et sociale de la nation, ce sera celle qui forgera des ouvriers également instruits de leurs devoirs et de leurs droits.

« Il y a entre les patrons et les ouvriers des malentendus beaucoup plus apparents que réels, et, si nous nous étions appliqués à créer moins d'œuvres de « défense » ou de « protection », pour laisser la place à des comités de conciliation et d'arbitrage, la plupart des conflits qui entravent quotidiennement le commerce et l'industrie seraient évités ou recevraient une solution rapide, infiniment profitable aux intérêts en présence.

« Quiconque, à propos de réformes économiques ou sociales, prêche autre chose que l'entente, développe fatalement chez ses adversaires des instincts mauvais qui se traduisent par la violence et l'entêtement.

« A mon avis, ce sera la gloire de la démocratie, le jour où il y aura l'accord parfait entre les mêmes travailleurs, qu'ils s'appellent « patrons ou employés ! »

C'est sous le patronage de cette lettre que nous plaçons notre rubrique, et c'est dans cet esprit que nous entendons étudier les questions, chaque jour plus nombreuses, qui intéressent le monde ouvrier et patronal.

Nous le ferons dans un esprit de haute impartialité, et nous chercherons, dans la mesure de notre influence, à provoquer cette

entente, indispensable à l'avenir économique de la France.

Nous accueillerons, pour ces études, toutes les communications qu'on voudra bien nous faire, de quelque côté qu'elles viennent ; nous chercherons les origines des malentendus qui divisent le monde des travailleurs, et nous nous efforcerons de trouver les meilleurs moyens à employer pour les faire cesser.

Les Syndicats

Un peu d'histoire. — L'histoire, même succincte, du mouvement syndical depuis son origine jusqu'à nos jours, ne saurait être renfermée dans les cadres de notre modeste revue : nous nous contenterons donc, pour la période antérieure à la loi de 1884, de marquer les diverses étapes de l'organisation ouvrière, sans entrer dans de longs développements.

La vie industrielle, au XIX^e siècle, est caractérisée par la concentration capitaliste. Il se crée des centres industriels qui demandent la main-d'œuvre à une armée d'ouvriers.

Ceux-ci, au lieu de rester comme autrefois disséminés par les villes et les campagnes, se groupent autour de l'industrie qui les emploie et fondent parfois des villes nouvelles.

Les paysans se déracinent, émigrent vers la ville ou vers la cité ouvrière, attirés par l'espoir d'un salaire plus rémunérateur, et, par la force des choses, l'armée prolétarienne cherche à s'organiser, pour résister à l'exploitation capitaliste.

C'est un fait digne de remarque que les ouvriers disséminés furent les derniers à s'organiser ; les employés de commerce, par exemple, ne s'organisent que sous la seconde République, lors de la création des grands magasins.

Le groupement professionnel ne s'est pas développé sous une forme identique ; d'ailleurs, aucune loi ne lui permettait un groupement purement défensif. C'est la mutualité qui, dans la plupart des cas, permit les premières tentatives d'entente entre les ouvriers d'une même industrie.

C'est dans la première partie de la monarchie de juillet qu'on voit pour la première fois les résistances s'organiser et le prolétariat demander à la société capitaliste une amélioration de sa condition, sous les deux formes suivantes : diminution des heures de travail, augmentation du salaire.

Mais peu à peu ces bases étroites des revendications ouvrières s'élargissent, et les groupements locaux cherchent à embrasser la vie tout entière de leurs membres.

Les syndicats locaux ne cherchent pas seulement à améliorer la condition de leurs membres par des œuvres mutuelles ou coopératives ; ils veulent exercer une pression sur les entrepreneurs et sur les Pouvoirs publics.

De là une deuxième phase de leur exis-

tence, qu'on pourrait appeler la phase politique. Les syndicats soutiendront les députés qui promettent de soutenir leurs revendications. Cette seconde phase nous conduit à la loi de 1884, qui est comme l'acte constitutif, la reconnaissance officielle des syndicats.

Mais on voit, par les quelques lignes qui précèdent, que cette loi ne fit que codifier un mouvement qui existait depuis bien longtemps déjà.

(A suivre.)

LA FEMME

Si la loi du plus fort reçut jamais une complète application, c'est bien dans les rapports sociaux entre les deux moitiés du genre humain, l'homme et la femme.

Jusqu'en ces derniers temps, la femme était considérée, même au point de vue légal, comme une sorte d'être inférieur, digne tout au plus d'une certaine pitié et d'un peu de protection.

L'émancipation de la femme avait été regardée comme une de ces belles utopies qui font sourire les maîtres du jour. Cependant, sous la poussée de l'opinion publique, des lois de protection ont été votées dans ces derniers temps, qui constituent comme la base de la législation féminine et de son affranchissement de la tyrannie souvent dure, parfois odieuse de l'homme. Nous voulons aider à cette émancipation.

Pas assez de protection d'un côté, trop de l'autre.

La loi du 13 juillet 1907 a voulu réformer ces abus.

Elle a disposé en conséquence que, quelle soit le régime matrimonial adopté par les époux, la femme aura la propriété entière et exclusive de ses gains et des économies en provenant, à condition qu'elle les obtienne par son travail et que celui-ci soit distinct de celui de son mari.

La femme pourra, dorénavant, faire de cet argent absolument tout ce qu'elle voudra, à condition de ne pas le dissiper en prodigalités et en débauches, et lorsqu'elle fera un acte écrit avec un étranger, au moyen de cet argent, il lui suffira, pour que cet acte soit valable, qu'elle fasse transcrire à sa fin un acte de notoriété, assurant qu'elle exerce personnellement une profession distincte de celle de son mari. Toutefois, au cas où la femme dépenserait son argent contrairement aux intérêts du ménage, le mari pourrait demander au tribunal que l'on retire à sa femme le droit de disposer de cet argent.

Maintenant, si vous voulez un *œuf du jour*, il faudra le payer cinq sous, six sous, sept sous et encore est-il du jour ou de la veille, ou de l'avant-veille ? La poule qui l'a pondu seule pourrait le dire. Vraiment, c'est à ne plus manger d'œufs. Et cependant, c'est si bon un œuf, un œuf à la coque, sur le plat, une omelette au lard, au fromage, aux champignons, aux truffes ! Mais voilà, la paie n'y suffirait pas, s'il fallait faire le délicat et ne manger que des œufs qui ne sentent pas la chaux ou les multiples odeurs provenant d'une décomposition plus ou

avancée.

subviendra pas, dans la mesure où il le peut, et, par conséquent, le doit, aux charges du ménage, l'autre pourra obtenir, du juge de paix du domicile du mari, l'autorisation de saisir-arrêter et de toucher une part des salaires de son conjoint, proportionnelle aux besoins du ménage.

Telle est, brièvement résumée, l'économie de la nouvelle loi. Qu'on l'ait traitée ou non de loi féministe, peu importe. Il est certain qu'elle réalise un énorme progrès. Elle ne sera pas seulement susceptible de sauvegarder la liberté et l'indépendance des femmes ; elle encouragera aussi bien des maris ouvriers dans la même voie, en leur faisant comprendre que, s'ils ne sont pas travailleurs et sobres, ils ne pourront plus compter, pour compenser leur paresse, sur la peine et le gain de leurs femmes.

Elle illustre cette vérité : que la vraie condition de l'indépendance et de la prospérité, c'est le travail, et que chacun ne mérite que la part de liberté qu'il acquiert par son labeur.

La loi du 13 juillet 1907 est une loi pré-servatrice de « la liberté individuelle » et, comme telle, véritablement démocratique.

La loi du 13 juillet 1907 sur le salaire de la femme mariée et la contribution des époux aux charges du ménage.

Le régime matrimonial des classes ouvrières est, à de très rares exceptions près, celui de la communauté légale, puisqu'il n'est, pour ainsi dire, jamais fait de contrat de mariage. Ce régime, sous l'empire du Code civil, met en commun la propriété de tous les biens meubles (vêtements, mobilier, ustensiles, argent, etc.) possédés par chacun des époux au moment du mariage et celle de tous ceux qu'ils pourront acquérir par la suite, parmi lesquels les salaires occupent une place importante. L'administration de tous ces biens, dits de communauté, est entre les mains du mari.

Ce système avait le double inconvénient : 1° De ne laisser aucune indépendance à la femme, qui doit souvent lutter contre l'ivrognerie ou la débauche du mari ; lutte quotidienne autour du bas de laine peu garni, dont le mari voudrait s'emparer ; lutte souvent brutale, dans laquelle le plus faible succombe, et où aucune disposition légale ne vient le soutenir ;

2° De ne laisser aucun recours aux créanciers contre la femme pour les fournitures qu'ils avaient pu lui faire dans l'intérêt du ménage.

Pas assez de protection d'un côté, trop de l'autre.

La loi du 13 juillet 1907 a voulu réformer ces abus.

Elle a disposé en conséquence que, quelle soit le régime matrimonial adopté par les époux, la femme aura la propriété entière et exclusive de ses gains et des économies en provenant, à condition qu'elle les obtienne par son travail et que celui-ci soit distinct de celui de son mari.

La femme pourra, dorénavant, faire de cet argent absolument tout ce qu'elle voudra, à condition de ne pas le dissiper en prodigalités et en débauches, et lorsqu'elle fera un acte écrit avec un étranger, au moyen de cet argent, il lui suffira, pour que cet acte soit valable, qu'elle fasse transcrire à sa fin un acte de notoriété, assurant qu'elle exerce personnellement une profession distincte de celle de son mari. Toutefois, au cas où la femme dépenserait son argent contrairement aux intérêts du ménage, le mari pourrait demander au tribunal que l'on retire à sa femme le droit de disposer de cet argent.

Maintenant, si vous voulez un *œuf du jour*, il faudra le payer cinq sous, six sous, sept sous et encore est-il du jour ou de la veille, ou de l'avant-veille ? La poule qui l'a pondu seule pourrait le dire. Vraiment, c'est à ne plus manger d'œufs. Et cependant, c'est si bon un œuf, un œuf à la coque, sur le plat, une omelette au lard, au fromage, aux champignons, aux truffes ! Mais voilà, la paie n'y suffirait pas, s'il fallait faire le délicat et ne manger que des œufs qui ne sentent pas la chaux ou les multiples odeurs provenant d'une décomposition plus ou

avancée.

subviendra pas, dans la mesure où il le peut, et, par conséquent, le doit, aux charges du ménage, l'autre pourra obtenir, du juge de paix du domicile du mari, l'autorisation de saisir-arrêter et de toucher une part des salaires de son conjoint, proportionnelle aux besoins du ménage.

Telle est, brièvement résumée, l'économie de la nouvelle loi. Qu'on l'ait traitée ou non de loi féministe, peu importe. Il est certain qu'elle réalise un énorme progrès. Elle ne sera pas seulement susceptible de sauvegarder la liberté et l'indépendance des femmes ; elle encouragera aussi bien des maris ouvriers dans la même voie, en leur faisant comprendre que, s'ils ne sont pas travailleurs et sobres, ils ne pourront plus compter, pour compenser leur paresse, sur la peine et le gain de leurs femmes.

Elle illustre cette vérité : que la vraie condition de l'indépendance et de la prospérité, c'est le travail, et que chacun ne mérite que la part de liberté qu'il acquiert par son labeur.

La loi du 13 juillet 1907 est une loi pré-servatrice de « la liberté individuelle » et, comme telle, véritablement démocratique.

subviendra pas, dans la mesure où il le peut, et, par conséquent, le doit, aux charges du ménage, l'autre pourra obtenir, du juge de paix du domicile du mari, l'autorisation de saisir-arrêter et de toucher une part des salaires de son conjoint, proportionnelle aux besoins du ménage.

Telle est, brièvement résumée, l'économie de la nouvelle loi. Qu'on l'ait traitée ou non de loi féministe, peu importe. Il est certain qu'elle réalise un énorme progrès. Elle ne sera pas seulement susceptible de sauvegarder la liberté et l'indépendance des femmes ; elle encouragera aussi bien des maris ouvriers dans la même voie, en leur faisant comprendre que, s'ils ne sont pas travailleurs et sobres, ils ne pourront plus compter, pour compenser leur paresse, sur la peine et le gain de leurs femmes.

Elle illustre cette vérité : que la vraie condition de l'indépendance et de la prospérité, c'est le travail, et que chacun ne mérite que la part de liberté qu'il acquiert par son labeur.

La loi du 13 juillet 1907 est une loi pré-servatrice de « la liberté individuelle » et, comme telle, véritablement démocratique.

subviendra pas, dans la mesure où il le peut, et, par conséquent, le doit, aux charges du ménage, l'autre pourra obtenir, du juge de paix du domicile du mari, l'autorisation de saisir-arrêter et de toucher une part des salaires de son conjoint, proportionnelle aux besoins du ménage.

Telle est, brièvement résumée, l'économie de la nouvelle loi. Qu'on l'ait traitée ou non de loi féministe, peu importe. Il est certain qu'elle réalise un énorme progrès. Elle ne sera pas seulement susceptible de sauvegarder la liberté et l'indépendance des femmes ; elle encouragera aussi bien des maris ouvriers dans la même voie, en leur faisant comprendre que, s'ils ne sont pas travailleurs et sobres, ils ne pourront plus compter, pour compenser leur paresse, sur la peine et le gain de leurs femmes.

Elle illustre cette vérité : que la vraie condition de l'indépendance et de la prospérité, c'est le travail, et que chacun ne mérite que la part de liberté qu'il acquiert par son labeur.

La loi du 13 juillet 1907 est une loi pré-servatrice de « la liberté individuelle » et, comme telle, véritablement démocratique.

Je faisais ces réflexions, tout en faisant les commissions dont ma ménagère m'avait chargé, lorsque je tombai en arrêt devant une annonce : œufs à 0 fr. 95 la douzaine. — Dix-neuf sous au mois de décembre, c'est pour rien, et pour une fois je vais en acheter une douzaine ; si je n'en trouve que moitié de bons, ce sera toujours moins cher que les œufs garantis frais.

Et, triomphant, je rapportai ma douzaine, tout fier des éloges que ma ménagère me manquerait pas de me prodiguer.

Hélas ! il fallut déchanter : sur douze œufs, quatre étaient gâtés complètement ; six ne pouvaient être employés qu'à la condition de se boucher le nez en les manquant ; quant aux deux autres, trop chargés de gaz, ils partirent tout seuls, *tels des péchés* !

Un voisin, auquel je contai mon aventure, me dit : « Moi, je suis tombé sur une bonne affaire : tous étaient mangeables ou à peu près. »

On est le bon temps où on pouvait, sans crainte, acheter au *cosson* les œufs qu'il ramassait à la campagne et qu'il apportait au marché le vendredi ! Celui-là aussi a voulu spéculer sur les œufs. Il ramasse à bon compte tous les œufs qu'il peut trouver en ville ; il les conserve à la *chaux* et vous les vend, en hiver, avec un bénéfice de cent pour cent.

La consommation de ces œufs a beaucoup augmenté dans ces derniers temps, sans que la production ait suivi la même progression.

Les biscuiteries et les pâtisseries en consomment des quantités énormes, de là le renchérissement général d'une marchandise qu'on n'a pas encore trouvée le moyen d'imiter ou de remplacer.

Mais, pour en revenir à nos moutons, ou plutôt à nos œufs de consommation, il faut rigider du commerçant qu'il indique si ses œufs sont frais ou conservés, ou *importés*. Cette dernière condition est importante, car il se fait un commerce très actif d'œufs venus de la Roumanie, de la Serbie, de l'Autriche, où on les trouve encore à très bas prix.

Ces œufs, récoltés dans des conditions défavorables, voyagent pendant un temps assez long, nullement protégés contre les températures, en sorte qu'ils sont gâtés, ou sentent l'emballage. Le mieux serait de faire soi-même ses conserves, nous en parlerons au moment voulu.

(A suivre.)

La Science pour tous

L'ÉLECTRICITÉ

Introduction. — Phénomènes fondamentaux. — Corps bons conducteurs et corps mauvais conducteurs.

L'électricité, ce fluide que nous ne pouvons définir en donnant sa composition, a

depuis bien longtemps préoccupé nos ancêtres.

Le rêve des anciens était de maîtriser et de diriger la foudre. Ce rêve est bien dépassé aujourd'hui. L'électricité a été maîtrisée, asservie, et on l'a obligée à nous être utile.

A notre époque, nous fabriquons industriellement l'électricité ; nous la conduisons où nous voulons ; nous la faisons travailler pour nous : elle actionne des machines énormes, remplaçant ainsi des milliers de chevaux ; elle dore et argente les métaux, elle transmet au loin la parole, elle éclaire, elle chauffe, elle sert en médecine et en chirurgie.

On peut donc dire que l'électricité est la force universelle par excellence ; et elle n'a pas encore livré tous ses secrets à la science. Il est donc nécessaire, à notre époque, de la connaître, pour comprendre le jeu des forces électriques qui excitent à un si haut point la curiosité publique.

Nous allons donc voir les principaux phénomènes de l'électricité.

Phénomènes fondamentaux

Si nous frottons avec un morceau de laine ou avec une peau de chat un tube de verre (un verre de lampe, par exemple), ce tube aura la propriété d'attirer les corps légers ; en effet, plaçons aux abords de ce tube des morceaux de papier, des brins de paille, de la sciure de bois, etc., nous verrons successivement ces différents corps se porter sur le tube ; les uns y adhéreront, les autres le quitteront au bout d'un certain temps pour y revenir à nouveau, et nous remarquerons facilement, en prenant un tube de verre de grosseur différente, que ces divers mouvements seront d'autant plus prononcés, en général, que le tube est plus gros et qu'il a été frotté plus vivement.

Si nous approchons de notre figure ce tube préalablement frotté, nous sentons comme le contact d'une toile d'araignée.

Si nous approchons le doigt, un pétilllement particulier se produit, et nous voyons une étincelle brillante jaillir entre notre doigt et le tube. Notre tube a donc acquis des propriétés caractéristiques ; on dit qu'il est électrisé, et on appelle électricité l'agent auquel on attribue ces divers phénomènes. Le verre n'est pas la seule substance jouissant de cette propriété : la résine, le soufre, l'ambre jaune, etc., jouissent de la même propriété.

Au premier abord, certains corps paraissent ne pas avoir la propriété de s'électriser : les métaux, par exemple. Prenons, dans notre main, un morceau de fer, frottons-le énergiquement avec de la laine ou avec une peau de chat, comme nous l'avons fait pour le tube de verre ; nous n'arriverons jamais à faire attirer à ce morceau de fer nos petits bouts de papier de tout à l'heure et, pourtant, le fer s'électrise, et il ne faut pas conclure que le fer est inapte aux propriétés énoncées pour le verre. En effet, nous ajustons à l'extrémité de mon morceau de fer un

tube de verre. Nous prenons, maintenant, ce tube de verre dans notre main, et nous frottons la tige de fer, cette tige s'électrisera et tige électrisera même d'une façon très sensible.

Corps bons conducteurs et corps mauvais conducteurs

Dans certains corps, comme la résine, le verre, le soufre, etc., l'électricité réside dans les points seulement où elle a été développée ; nous ne tirerions des étincelles qu'en ces points ; dans d'autres corps, comme le fer, le cuivre, l'électricité développée en un point se propage immédiatement en tous les points de la surface ; nous tirerions, en effet, des étincelles de tous les points de la surface.

Nous pouvons vérifier ce fait expérimentalement : lorsque nous tenions dans la main notre tube de verre à l'extrémité duquel nous avons fixé une tige de fer, ayant frotté fortement notre tige de fer à une extrémité, nous constatons que tous les points de la tige sont électrisés, l'extrémité opposée y étant.

Les premiers corps : la résine, le verre, etc., sont dits corps mauvais conducteurs. Les seconds : le fer, le cuivre, etc., sont dits corps bons conducteurs.

Un corps mauvais conducteur prend souvent le nom de corps isolant, et un corps bon conducteur, de corps isolé.

Parmi les corps mauvais conducteurs de l'électricité ou corps isolants, nous citerons : la gomme laque, l'ambre, la résine, le soufre, la cire, le verre, le mica, le diamant, la soie, les cheveux, la laine, la plume, le cuir, le caoutchouc.

Parmi les corps bons conducteurs ou corps isolés, nous citerons : tous les métaux, la plombagine, l'eau, la neige, le lin, le chanvre, les animaux vivants, les terres et pierres humides.

Le corps humain est un bon conducteur. En effet, si nous plaçons une personne sur un tabouret à pieds en verre, que nous frappons cette personne avec une peau de chat, nous remarquerons que la personne sera électrisée d'une façon très sensible, et nous pourrions tirer des étincelles électriques de toutes les parties de son corps.

Nous remarquerons que, si un corps bon conducteur a été électrisé et si nous mettons ce corps en contact avec un autre corps bon conducteur, les deux corps se trouveront électrisés ; le pouvoir électrique s'est reporté sur les deux corps. Mais si le deuxième corps mis en contact est très grand par rapport au premier, le pouvoir électrique de celui-ci s'affaiblit énormément et peut devenir nul.

C'est ce qui se produit lorsqu'on met un corps électrisé en communication avec le sol.

(A suivre.)

C. J.

(A suivre.)

(A suivre.)